



La Lettre de votre Sénateur

Catherine Troendlé

Éditorial

« Et si le temps était venu, tout simplement, de leur dire "non"? » Alexis Brézet

L'actualité 2010 a mis en évidence un profond malaise au sein de nos établissements scolaires ; la violence s'y est invitée à tous les échelons. Arrêtons-nous quelques instants sur les enfants scolarisés en école primaire, qui n'hésitent pas, au détour d'une contrariété, à agresser verbalement, voire physiquement leur enseignant (rappelons que ces enfants ont moins de 11 ans!) ; il s'agit de s'interroger, je crois, sur ce comportement de violence au regard de leur parcours scolaire et personnel.

Je ne peux pas croire qu'un enfant devienne violent du jour au lendemain ; bien souvent, ces enfants-là présentent un comportement agressif, dès l'école maternelle. Aussi, je pense qu'il serait nécessaire de multiplier les messages en direction des enseignants en école maternelle, afin que ceux-ci signalent le plus tôt possible des comportements agressifs, hors normes bien sûr, aux psychologues scolaires qui pourront ainsi très en amont apporter des solutions à des enfants qui sont, en réalité, en souffrance, faute d'une éducation dispensée par les parents. On peut, du reste, se demander s'il existe suffisamment de psychologues pour faire face sereinement à tous ces signalements. À aucun moment, cependant, il ne nous faut perdre de vue à qui incombe la responsabilité première de l'éducation morale des enfants, à savoir les parents et il ne peut être demandé à l'État de se substituer à leurs manquements. L'enseignant doit pouvoir enseigner et ne doit pas être troublé dans l'exercice de la mission qui est la sienne. Au cœur de cette problématique, il est un maillon fondamental, celui des parents. Parents qui, pour certains, sont totalement débordés par les événements et qui ont un éminent besoin d'être accompagnés dans le devoir qui est le leur. Pour d'autres, c'est une démission avérée, un nouveau mode de fonctionnement de la cellule familiale, sphère que l'individualisme a investie et où l'enfant est en quête de repères et de limites qu'il ne trouve pas. Les premiers interdits lui sont opposés à l'école. Quel gâchis ! Dans ce contexte, j'avais proposé qu'une nouvelle disposition permette de suspendre les allocations familiales, tous les dispositifs existants étant inopérants et trop lourds dans leur application. Un nouveau texte législatif vient d'être adopté en ce sens.

Catherine Troendlé

Hommage aux Malgré-nous : la mémoire libérée

Le Chef de l'État Nicolas Sarkozy a célébré, à Colmar, les 65 ans de la Victoire alliée du 8 mai 1945, l'une des dernières villes françaises libérées.

Dans son discours, Nicolas Sarkozy a tenu à rendre hommage, au nom de la Nation toute entière, à tous ces Alsaciens et Mosellans incorporés de force dans l'armée allemande.

« Je suis venu aujourd'hui en Alsace réparer une injustice. (...) À partir de 1942, les Alsaciens et Mosellans furent enrôlés de force dans l'armée allemande. On leur mit un uniforme qui n'était pas celui du pays vers lequel allaient leur cœur et leur fidélité. On les força à agir contre leur patrie, leur serment, leur conscience », a rappelé le Président.

« Ils furent 130 000. 30 000 sont morts au combat, 10 000 furent portés disparus. Les Malgré-nous ne furent pas des traitres », a-t-il affirmé. « Ceux qui n'ont rien fait pour empêcher cette ignominie perpétrée contre des citoyens français ont trahi les valeurs de la France, l'ont déshonorée ».

Le destin tragique des Incorporés de Force fait partie de notre Histoire nationale et de notre mémoire collective !



« L'important, ce n'est pas d'être optimiste ou pessimiste, mais d'être déterminé. »

Jean Monnet



Une nouvelle année d'action parlementaire :

- Agir avec et pour les élus du département
- Agir au Sénat
- Agir pour la place de la femme en politique

Votre Sénateur sur le terrain : Une implication constante...

Rencontres sénatoriales de l'Apprentissage



Laurence Pichon (à droite) présente sa réalisation au Président du Sénat, Gérard Larcher

Dans le cadre des 11^e Rencontres sénatoriales de l'Apprentissage, dont le thème était « France-Allemagne, regards croisés », le Président du Sénat, Gérard Larcher visitait, le 12 mai 2010, le Centre de Formation d'Apprentis de l'Artisanat de Mulhouse, un établissement modèle en matière d'apprentissage en France, qui travaille en étroite coopération avec d'autres établissements d'apprentissage en Allemagne, pour les domaines de la coiffure et de la carrosserie.

Au cours de cette rencontre, Catherine Troendlé a pu échanger avec le corps enseignant, qui lui a fait part des modifications apportées au Brevet de Maîtrise, depuis l'uniformisation de ce diplôme. Il déplore la suppression d'un mémoire fait sur deux ans qui préparait à la reprise ou à la création d'une entreprise.

L'absence de ce mémoire est fort regrettable d'autant que dans la plupart des cas, les diplômés du Brevet de Maîtrise créent ou reprennent une entreprise. Aussi, le Sénateur n'a pas manqué d'attirer, à cet égard, l'attention de Luc Châtel, Ministre de l'Éducation Nationale, porte-parole du Gouvernement, qui a demandé un examen attentif de cette requête auprès du Directeur Général de l'Enseignement scolaire.

Athlétisme et parcours sportif chez les Sapeurs-Pompiers

Pas moins de 842 Sapeurs-Pompiers de métropole et d'outre-mer, dont sept Sundgauviens, ont disputé, à Vannes, le 29 juin 2009, la finale nationale des épreuves d'athlétisme et de parcours sportif. Du côté des épreuves d'athlétisme, la minime Marie Colin, de Hausgauen, a décroché son premier titre de Championne de France en saut en hauteur avec un bond de 1,45 m.



Remise de prix à Marie Colin au Cross des pompiers à Magstatt-le-Haut, le 22 novembre 2009, en présence du Capitaine Jean Stoll et de Catherine Troendlé

L'action de votre Sénateur dans le département : Écoute et engagement

Weleda : première crèche mono-entreprise en Alsace

C'est à l'initiative de Xavier Darcos, alors Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, et de Nadine Morano, Secrétaire d'État chargée de la Famille et de la Solidarité que revient la création, en février dernier, du « Club Crèches & Entreprises » qui réunit les entreprises exemplaires, parmi lesquelles les laboratoires WELEDA, quant à la réalisation de places de crèche ou au financement de berceaux en faveur des enfants de leurs salariés. La crèche mono-entreprise Weleda, sise à Huningue, compte 25 berceaux. C'est la première du genre en Alsace. Son inauguration s'est déroulée le samedi 26 juin 2010.

Un succès et une initiative pionnière que salue le Sénateur Catherine Troendlé, soulignant que Weleda côtoie, au sein du « Club Crèches et Entreprises », les plus grands groupes industriels français comme AREVA, Thalès, Total, Renault, PSA... Catherine Troendlé avait, par ailleurs, attiré l'attention de Nadine Morano sur la difficulté majeure, d'une part, à laquelle sont confrontées les collectivités lorsqu'elles recrutent des personnels de crèche et, d'autre part, sur le désengagement de la CAF, s'agissant du taux de financement de ces structures.



Au contact des étudiants

Catherine Troendlé est allée au devant des étudiants en BTS Assurance du lycée Jean Mermoz de Saint-Louis et de leurs homologues de Potsdam, le 28 mai 2010. Le Sénateur a présenté le rôle des Institutions françaises, de la commune (premier échelon administratif) aux deux Chambres du Parlement, en passant par l'intercommunalité, le Département et la Région. Catherine Troendlé n'a pas manqué de retracer le parcours d'un texte qui, au terme de la fameuse « navette », doit permettre l'émergence d'un consensus entre les deux Assemblées.

Pour illustrer son propos, elle a relaté une proposition de loi intéressant les étudiants présents et relative aux contrats d'assurance-vie en déshérence, c'est-à-dire lorsque leur souscripteur est décédé et que l'assureur ne connaît pas le bénéficiaire du contrat, ou même, n'est pas informé du décès du souscripteur.



Catherine Troendlé, entourée de Véronique Rapp, Professeur et des étudiants franco-allemands du BTS Assurance

Un escadron de gendarmerie sauvé

Catherine Troendlé nommée citoyenne d'honneur de la ville de Ferrette



Le 7 mai 2010, sur proposition du Maire, François Cohendet, la Municipalité de Ferrette a décidé de nommer Catherine Troendlé et le Député Jean-Luc Reitzer, Citoyens d'Honneur. Le premier magistrat souhaitait ainsi remercier les deux parlementaires pour leur détermination à défendre et à obtenir le maintien de l'escadron de gardes mobiles dans la commune. Cette suppression aurait eu pour conséquence la perte d'un quart de la population, avec des répercussions négatives au niveau des commerces et également au regard des effectifs dans les écoles.

Coopération transfrontalière

Chargé par le Premier Ministre d'une mission sur la coopération transfrontalière, Étienne Blanc, Député de l'Ain, Marie-Thérèse Sanchez-Schmid, Eurodéputée et Maire-Adjointe de Perpignan, et Fabienne Keller, Sénatrice du Bas-Rhin ont visité plusieurs zones transfrontalières. Ils se sont ainsi rendus, le 1^{er} mars 2010, sur le site de l'EuroAirport.

Catherine Troendlé a profité de la table ronde, organisée dans ce contexte, pour évoquer la situation locale particulière en matière de services de soins ophtalmiques et de la nécessité de faire avancer le dossier de la convention bilatérale franco-suisse sur la santé.

Pierre Lellouche lui a indiqué que des discussions sont actuellement en cours entre les ministères suisses et français pour établir un accord cadre en matière sanitaire qui permettrait ensuite aux caisses d'assurance maladie françaises de passer des accords spécifiques de prise en charge avec leurs homologues suisses.

AFAPEI de Bartenheim

Extension de 10 places pour l'unité des enfants et adolescents polyhandicapés d'ici 2012. Le 16 septembre 2009, grâce à l'intervention de Catherine Troendlé auprès de Nadine Morano, Secrétaire d'État chargée de la Famille et de la Solidarité, Jean-Marc Keller, Président de l'AFAPEI, et Christophe Benoît, Directeur Général, ont pu, devant ses plus proches conseillers, faire une présentation d'excellence de leur projet d'extension pour la section des enfants et des adolescents polyhandicapés. Un suivi permanent de ce dossier a contribué à trouver une issue favorable pour l'IME de Bartenheim, géré par l'AFAPEI !

L'action de Catherine Troendlé au Sénat : Une présence manifeste

Sécurité Civile

Catherine Troendlé s'est tout particulièrement attachée à défendre un amendement (créant un Article additionnel après l'Article 17 de la LOPPSI II) visant à autoriser les sapeurs-pompiers des centres opérationnels des SDIS, individuellement et spécialement habilités à cet effet, à recevoir les images des systèmes de vidéoprotection filmant la voie publique, et ce, dans le but de faciliter leurs interventions et d'optimiser leur efficacité. En effet, on permet ainsi une meilleure adéquation de leur réactivité au regard de l'événement nécessitant leur secours. Cet amendement, qui a reçu un avis très favorable, a donc été adopté et intégré au texte même résultant de la Commission des Lois.

Loi de Finances 2010

Au cours de la séance de nuit du jeudi 3 décembre 2009, Catherine Troendlé a présenté, pour la 3^e année consécutive, son Rapport pour avis «Sécurité Civile», dans le cadre de l'examen du Projet de Loi de Finances 2010.

Si celle-ci a pu se réjouir de l'augmentation des crédits de la Mission «Sécurité Civile» de 1,8% par rapport à ceux de l'an passé, elle a exprimé sa plus grande incompréhension, quant aux réponses opposées, par les Ministres de l'Intérieur successifs, à la problématique déjà soulevée, lors des deux dernières années et liée à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (6%) dans la Fonction Publique Territoriale pour les métiers soumis à des conditions d'aptitudes physiques particulières, tels les Sapeurs-Pompiers. Catherine Troendlé a tenu à appeler de nouveau l'attention du Ministre sur l'obligation de formation scolaire à la prévention des risques et aux missions des services de secours, à laquelle elle est profondément attachée.

Sur ces observations, les crédits de la Mission «Sécurité Civile» ont été adoptés.

C'est également en cette qualité de Rapporteur pour avis «Sécurité Civile» et en celles de Présidente du Groupe Sénatorial d'Études «Sécurité & Défense Civiles» et Vice-présidente du Haut Comité Français pour la Défense Civile que Catherine Troendlé est intervenue, à la demande de celui-ci, le 10 décembre dernier, pour clôturer le Colloque organisé sur le thème de l'actualité de la menace NRBC et des

réponses susceptibles d'y être apportées par la France.

Parmi les pistes de réflexion à privilégier, il en est une, incontournable, à savoir la «responsabilisation» des populations et leur prise de conscience des gestes de sauvegarde à adopter permettant ainsi aux acteurs de secours de pouvoir pleinement jouer leur rôle. La seconde piste est celle de la formation à la menace NRBC et aux modes de protection et d'intervention tant des personnels de secours que des acteurs publics et privés de la gestion de crise. En la matière, le domaine des exercices, notamment, reste encore à améliorer. Enfin, le troisième volet est celui de la R&D (Recherche et Développement) qui doit lui aussi gagner en efficacité. Convaincue que la capacité d'une Nation à faire face à la menace NRBC est le reflet de son aptitude à gérer les crises les plus graves, Catherine Troendlé a appelé de ses Vœux la mobilisation sans cesse accrue de tous les acteurs concernés.

Forte de son expérience en la matière, Catherine Troendlé vient d'être distinguée, selon l'étude réalisée par Séance Publique, comme Expert au regard de cette Mission «Sécurité Civile»

Interventions en séance

Vous pourrez consulter sur le site www.catherinetroendle.fr l'intégralité des articles

- Réforme des Collectivités Territoriales, Fusion Région-Départements (31 Conseillers Territoriaux dans le Haut-Rhin assurés)
- Loi organique relatif à l'application de l'Article 61-1 de la Constitution
- Loi relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants
- Proposition de loi relative aux contrats d'Assurance sur la Vie et tendant à résoudre les difficultés liées au phénomène des contrats non réclamés par leurs bénéficiaires, dits contrats «en déshérence»
- Loi d'Orientation et de Programmation, pour la Performance de la Sécurité Intérieure (LOPPSI II)
- Loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public

Questions orales :

- Instauration d'une épreuve d'éducation civique au baccalauréat
- Violence à l'école
- Recrutement des commissaires enquêteurs

Groupe d'Amitié France-Allemagne

Membre du Groupe d'Amitié France-Allemagne, depuis son entrée au Sénat en 2004 et Vice-présidente déléguée depuis le renouvellement de 2008, Catherine Troendlé a été portée à la Présidence de ce Groupe, lors de l'Assemblée Générale du 10 décembre dernier, succédant ainsi à Jean François-Poncet, Ancien Ministre, lui-même ayant pris la suite de Daniel Hoeffel, alors Sénateur du Bas-Rhin et également Ancien Ministre.



Rencontre des hauts fonctionnaires allemands

Le 17 février 2010, Catherine Troendlé a reçu, avec quatre autres membres du Groupe d'Amitié France-Allemagne, une délégation de hauts fonctionnaires

allemands des administrations centrales et des Länder. Cette rencontre s'est inscrite dans le cadre d'échanges bilatéraux existant depuis 25 ans entre les Ministères de l'Intérieur allemand et français, sur la base d'un partenariat entre l'École Nationale d'Administration (ENA) et la Bundesakademie für öffentliche Verwaltung (Académie fédérale d'administration publique).

Déplacement à Mayence

Dans un même esprit, la rencontre organisée en Rhénanie-Palatinat, annoncée par Catherine Troendlé et qui s'est effectivement tenue du 11 au 13 Mars 2010, a permis aux membres de la Délégation de mener un travail approfondi avec quelques-uns de leurs homologues du Bundesrat, sur quatre thèmes d'actualité et de fond de la coopération franco-allemande : le droit de garde des enfants nés hors mariage pour les couples franco-allemands, la relation franco-allemande dans une coopération européenne renforcée, le développement des énergies renouvelables au sein de l'Alliance



Européenne et les problèmes de la politique ferroviaire franco-allemande.

Visite officielle en Allemagne avec le Président du Sénat, Gérard Larcher

C'est toujours en sa qualité de Présidente du Groupe d'Amitié France-Allemagne et également en celle de Vice-présidente



de la Commission des Lois que Catherine Troendlé a effectué, du 5 au 7 mai 2010, une visite officielle en Allemagne aux côtés du Président du Sénat, Gérard Larcher, visite qui les a conduits à Brême, puis à Berlin.

Au cours de ce déplacement, ils ont rencontré le Président de la République Fédérale, les Présidents du Bundestag et du Bundesrat, les Ministres des Finances, de l'Agriculture et des Affaires Européennes, et ce au moment même où le Bundesrat et le Bundestag se prononçaient sur le plan de soutien de l'Allemagne à la Grèce.

Deux sujets majeurs ont, par ailleurs, été abordés : la réforme de la Politique Agricole Commune et la gouvernance économique au sein de la zone euro, en particulier la réponse européenne à la crise grecque.

Accueil d'une délégation européenne

À ce titre, Catherine Troendlé a reçu au Sénat une délégation européenne, dans le cadre du Forum de coopération franco-allemande entre le «Verband der deutschen freien öffentlichen Sparkassen» et la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne, le 8 juin 2010.

Hubert Haenel nommé membre du Conseil Constitutionnel

Maître des requêtes honoraire au Conseil d'État, Hubert Haenel, Sénateur du Haut-Rhin de 1986 à 2010, a été nommé membre du Conseil Constitutionnel par le Chef de l'État, sur proposition du Président du Sénat, Gérard Larcher.



Jean-Louis Lorrain siège à nouveau au Sénat



Au lendemain de la nomination d'Hubert Haenel au Conseil Constitutionnel, le 24 février 2010, Jean-Louis Lorrain, ancien Sénateur du Haut-Rhin de 1995 à 2004, a retrouvé son siège au Palais du Luxembourg. Il est membre de la Commission des Affaires Sociales.

Catherine Troendlé, qui avait mené campagne à leurs côtés, lors des élections sénatoriales de septembre 2004, s'est réjouie tant de la nomination de Hubert Haenel au Conseil Constitutionnel que de retrouver Jean-Louis Lorrain au Sénat.

Catherine Troendlé en mission parlementaire en Russie

Seule parlementaire d'Alsace à faire le déplacement, Catherine Troendlé, Vice-présidente du Groupe sénatorial d'Amitié France-Russie, s'est rendue, avec quelques-uns de ses pairs, en Russie, du 4 au 9 octobre 2010. Au cœur de cette année croisée – Année de la France en Russie et Année de la Russie en France –, les sénateurs français et leurs homologues russes entendaient ainsi marquer leur volonté de renforcer les liens entre les deux pays, notamment sur le plan de la coopération interparlementaire.

À Saint Petersburg, Catherine Troendlé a étudié le fonctionnement de la Cour Constitutionnelle de la Fédération de Russie. Il s'agissait d'observer la saisine directe de la Cour par des citoyens russes et ce, avec un recul certain, puisque cette procédure est en place depuis la création de la Fédération russe. **Notons que tout justiciable en France peut désormais, depuis le 1^{er} mars dernier, alléguer de l'inconstitutionnalité des dispositions légales qui lui sont opposées, lors d'une instance en cours devant une juridiction.**

Par ailleurs, un autre volet des échanges a porté sur l'avancement des accords bilatéraux, en matière de droit de la famille et plus particulièrement sur le sort des enfants des couples mixtes, en cas de divorce.



Travailleurs frontaliers : des avancées significatives

Catherine Troendlé a tenu à s'engager pleinement en faveur des travailleurs frontaliers, permettant d'obtenir quelques avancées significatives.

- **Défiscalisation des heures supplémentaires** : exonération fiscale acquise en décembre 2009, lors d'un entretien avec le Directeur de Cabinet de Christine Lagarde et en présence de ses collègues, Jean-Luc Reitzer, Michel Sordi, Francis Hillmeyer, ainsi que du Président du CDTF (Comité de Défense des Travailleurs Frontaliers du Haut-Rhin), Jean-Luc Johaneck, sachant que demeure le double problème lié aux difficultés de calcul du montant des heures supplémentaires lorsque le salaire horaire n'apparaît pas sur la feuille de paie et à la production du justificatif s'y rapportant.
- **Clarification du droit applicable aux français travaillant dans les sociétés implantées à l'EuroAirport** : lors de sa venue sur le site en mars 2010, le Secrétaire d'État aux Affaires Européennes, Pierre Lellouche, a annoncé que des discussions avec la Suisse étaient en cours sur la préservation des emplois et l'ajustement du droit sur cette zone aéroportuaire franco-suisse.
- **Déclaration des comptes bancaires à l'étranger** : lors d'une rencontre avec un conseiller technique du Ministre du Budget, le 27 janvier 2010, des engagements ont été obtenus au regard de la simplification de ces déclarations et de tolérance pour les salariés frontaliers qui auraient, faute d'information, manqué à ce devoir.
- **Retraite des pluri-pensionnés** : depuis juillet 2008, les travailleurs frontaliers en retraite bénéficient des mêmes règles de calcul d'équivalence, applicables à l'ensemble des pluri-pensionnés de France ayant cotisé à plusieurs régimes de retraite. La CRAV, qui n'avait pu, à ce jour, procéder à la régularisation des demandes de revalorisation de pensions, a certifié au Sénateur qu'aucun assuré ne serait lésé du fait des délais de traitement et que tous les dossiers feraient l'objet d'une levée de la prescription quinquennale.

Un nouveau visage à la Permanence Parlementaire

Depuis le 1^{er} septembre, Pascale Schmidiger, élue Vice-Présidente du Conseil Régional d'Alsace, a été remplacée par **Paul-Bernard Munch**, qui assure un temps partiel en complément de service de poste d'enseignant.

Correspondant local de presse depuis 1984, c'est également un visage connu et reconnu dans le monde de l'histoire et le patrimoine en Région frontalière. Il est Conseiller Municipal de Sierentz, et en sa qualité de Président d'Office de Tourisme, du conseil de développement du Pays de Saint-Louis. Il aura notamment en charge la communication, et tout particulièrement la gestion du nouveau site de Catherine Troendlé, Sénateur du Haut-Rhin : www.catherinetroendle.fr



Communiqué

Catherine Troendlé nommée à l'Observatoire de la Parité

Par décret du Premier Ministre en date du 2 Juin 2010, sur proposition du Ministre du Travail, de la solidarité et de la fonction publique, Catherine Troendlé a été nommée membre de l'Observatoire de la Parité entre les femmes et les hommes.

Rappelons que la création de l'Observatoire de la Parité entre les femmes et les hommes date de 1995, avec pour principal objectif, la promotion de l'égalité entre représentants des deux sexes en amont de la législation, au travers de « programmes d'actions spécifiques » et de l'élaboration de « recommandations et propositions de réformes ».

Depuis lors, son champ d'action a été élargi et inclut une mission « de prévention et de lutte » à l'encontre des inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de la vie en société.

Contactez-nous :

Catherine TROENDLÉ
Sénateur du Haut-Rhin
Maire de Ranspach-le-Bas

Permanence Parlementaire
1bis, rue des Vignes
68730 Ranspach-le-Bas
Tél. : 03 89 68 99 00
Télécopie : 03 89 68 80 91
courriel : troendle.senateur@wanadoo.fr
Assistants Parlementaires
Sabine Frey, Paul-Bernard Munch

www.catherinetroendle.fr

Permanence au Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06
Tél. : 01 42 34 33 94
Télécopie : 01 42 34 41 01
courriel : c.troendle@senat.fr

Assistante Parlementaire
Bénédicte Barlet
Internet : www.senat.fr

LA LETTRE DE VOTRE SÉNATEUR CATHERINE TROENDLÉ
N°6 – Octobre 2010 – Direction de la publication : Catherine Troendlé, Comité de rédaction : Bénédicte Barlet, Sabine Frey, Paul-Bernard Munch.
Conception et réalisation : Soferic (03 89 23 81 20).
© Crédits photographiques : L. Behr, Bundesrat, Studio F 40/ Chambre de Métiers d'Alsace, J.-L. Christ, Chantal Colin, P.-B. Munch, Weleda

ISSN : 2106-5977